



Doc. 834

23 juin 1958

Exécution de patriotes hongrois

Communication

Comité des Ministres

1. Résolution (58) 15 - (adoptée le 19 juin 1958)

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe n'a jamais cessé d'affirmer son émotion devant les épreuves du peuple hongrois, ses sentiments de solidarité envers celui-ci, ainsi que son extrême préoccupation devant le sort qui avait été réservé au président Imre Nagy, au général Maleter et à leurs compagnons de lutte pour la cause de l'indépendance.

Profondément ému à l'annonce de l'exécution de ces patriotes hongrois, au mépris de la parole donnée et en violation des droits fondamentaux de l'homme, le Comité des Ministres exprime ses sentiments d'horreur et d'indignation devant ces actes inhumains.

Le Comité des Ministres rend hommage à leur mémoire, assuré qu'ils demeureront à jamais un exemple lumineux pour tous ceux qui sont attachés à la cause de la liberté.

Il adresse sa profonde sympathie au peuple hongrois.

